

04 avr 2014 -19:45

Appartient à Conseil des ministres du 4 avril 2014

Candidature de la ville de Bruxelles en tant que ville hôte de l'Euro 2020

Sur proposition du Premier ministre Elio Di Rupo, le Conseil des ministres a décidé de soutenir la candidature de la ville de Bruxelles en tant que ville hôte pour le Championnat d'Europe de football 2020.

L'Euro 2020 aura lieu dans 13 villes européennes. L'objectif est de retenir la ville de Bruxelles comme une des villes hôtes. La candidature doit être introduite par l'Union royale belge des sociétés de football-association (URBSFA) et la ville de Bruxelles auprès de l'UEFA, au plus tard le 25 avril 2014. Les 13 villes hôtes retenues seront annoncées par l'UEFA à la fin septembre 2014.

La candidature de Bruxelles sera accompagnée par un "dossier bid" composé des documents suivants :

- 3 "bid agreements", à savoir le "staging agreement" (à élaborer par l'URBSFA), le "host city agreement" (à élaborer par l'URBSFA, la Région de Bruxelles-Capitale et la ville de Bruxelles) et le "stadium agreement" (à élaborer par l'URBSFA et le propriétaire du stade)
- un "bid book", comportant 11 chapitres élaborés sur la base de templates communiqués par l'UEFA
- des "guarantees" en lien avec le "bid book"

Le "bid book" et des "guarantees" concernent certaines compétences fédérales. Dans cette mesure, il appartient au gouvernement fédéral de contribuer à la rédaction de ces documents pour ses propres compétences. Les garanties belges ont été préparées en étroite collaboration avec les ministres fédéraux compétents de façon à ce que les souhaits de l'UEFA s'inscrivent pleinement dans le cadre réglementaire belge existant.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>